

impose des restrictions extrêmes à l'utilisation d'un des outils de correction les plus précieux dont dispose le système, c'est-à-dire les visites-contact.

590. Dans un grand nombre d'établissements, les installations pour les visiteurs sont impersonnelles, ternes, trop petites et en général insuffisantes. Si bien que certains détenus préfèrent ne pas recevoir de visiteurs parce qu'ils ne peuvent tout simplement pas supporter de voir le chagrin de leurs familles, et plus particulièrement de leurs enfants, quand ils découvrent les conditions qui leur sont imposées. Cette situation doit changer.

591. Étant donné son importance en tant qu'élément clé pour la réussite de l'éventuelle réinsertion sociale du détenu, les autorités pénitentiaires doivent encourager et non réprimer les relations qu'il entretient avec sa famille, et à fortiori inciter cette dernière à lui rendre visite, dans la mesure où la sécurité de l'établissement n'est pas mise en cause.

592. Une des principales revendications présentées pendant la grève des détenus du pénitencier Archambault en 1976 portait sur les visites-contact. Le personnel de sécurité craint qu'une telle politique puisse entraîner l'entrée en fraude dans l'établissement d'un plus grand nombre d'effets, et surtout de stupéfiants. Le rapport Mohr soutient qu'en prenant des mesures de sécurité suffisantes, les visites-contact pourraient être permises dans les institutions à sécurité maximale. On pourrait procéder au hasard à la fouille et au déshabillage de certains détenus après chaque visite pour voir s'ils ont sur eux des effets de contrebande. Si on s'aperçoit qu'un détenu abuse de son droit de recevoir des visites-contact on pourra alors l'obliger à recevoir tous ses futurs visiteurs dans une cabine de visite munie d'une cloison de verre. Ces restrictions ne semblent absolument pas troubler les détenus. Par exemple, le Comité de détenus d'Archambault était prêt à les accepter. Il est, par conséquent, raisonnable de conclure qu'en prenant les mesures de sécurité destinées à empêcher la fraude, les visites-contact devraient être permises même dans les institutions à sécurité maximale.

593. Dans de nombreux établissements, les détenus prennent leur repas dans leur cellule, car on leur refuse le contact naturel et social qu'offre l'opportunité de manger en groupe. Les salles communes sont rares dans les pénitenciers, et les détenus sont si souvent enfermés dans leur cellule que ces salles n'existent en fait que pour la forme. On devrait autoriser le détenu à passer beaucoup plus de temps à l'extérieur de sa cellule et, par la même occasion, lui permettre d'établir davantage des rapports sociaux avec le personnel et les autres détenus.

Recommandation 47

Les rapports interpersonnels devraient être exploités au maximum dans les pénitenciers. Il faudrait donc organiser des rencontres fréquentes entre personnel et détenus, entre détenus, comme au moment des repas, et entre détenus et visiteurs, lors de visites-contact. Les détenus devraient passer le plus de temps possible à l'extérieur des cellules et, en général, on devrait faire en sorte qu'ils aient autant de possibilités que les citoyens ordinaires de se réunir.

Participation de la collectivité

594. A l'heure actuelle, bon nombre des services offerts à la collectivité grâce à un éventail de groupes spécialisés, sont aussi à la portée des détenus, grâce à quelques organismes dévoués—et nous employons ce terme à dessein—à la cause des détenus, notamment la *John Howard Society* et la *Elizabeth Fry Society*. De plus, il